



Département Opérationnel
Service Intervention

PROCÉDURE DE DESTRUCTION DES ESSAIMS D'ABEILLES

L'apiculteur a été prévenu par
, s'est déplacé de son propre gré pour évaluer la possibilité de récupération de l'essaim d'abeilles, sans se mettre en danger, et déclare celui-ci, irrécupérable.

DATE :

SIGNATURE :

Le requérant....., propriétaire des lieux à l'adresse suivante
....., sollicite la zone de secours HEMECO pour la destruction de l'essaim d'abeilles en cause et ne tiendra pas la zone de secours responsable des éventuels dégâts qui pourraient être causés pour y parvenir.

DATE :

SIGNATURE :

Les sapeurs-pompiers et , dépêchés sur les lieux, certifient que la procédure a été respectée et qu'il n'y a pas d'autre possibilité que de procéder à la destruction de l'essaim d'abeilles (danger réel pour la ou les personne(s) confirmé).

DATE :

SIGNATURES :

Major Hervé FANUEL


Responsable du Service Intervention